



MAIRIE DU BEC HELLOUIN

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 49 – FEVRIER 2019

REUNION DU 8 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FINET Pascal, Maire.

Etaient présents : MM. FINET, MULET, COUY, THONNEL Mmes DUBRUNFAUT, FALCE, BRUNY, LABOIS,

Absents excusés : Mme HERVE-GRUYER et MM. CANU, HUGONNENC,

Mme LABOIS a été désignée secrétaire de séance.

Adhésion au groupement de commande de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

M. le Maire a rappelé au conseil municipal que les collectivités territoriales ont l'obligation d'appliquer le règlement général de protection des données (RGPD) selon la directive européenne applicable depuis mai 2018. Ces mesures étant complexes l'Intercom Bernay Terre de Normandie (IBTN) a proposé à ses communes adhérentes de se mutualiser pour lancer un appel d'offre afin de choisir une société qui établira pour chaque collectivité le cahier des charges pour la mise en application de cette directive.

Pour y participer les communes doivent adhérer au groupement de commande de l'IBTN. Le conseil municipal a décidé cette adhésion.

Travaux à l'église St André

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal a décidé de faire à procéder à des travaux de réfection des lambris de la nef de l'église paroissiale, de réparations des marches de la chaire et de l'autel du chœur, ainsi que le remplacement des haies de troènes par un garde-corps. Le conseil municipal accepte les devis présentés qui s'élèvent à la somme de 19 904€ et charge M. le Maire de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'Eure au titre de la restauration du patrimoine culturel de propriété publique (Mon Village-Mon Amour) et la DETR.

Mise en accessibilité de la bibliothèque

M. le Maire a rappelé au conseil municipal bien que la bibliothèque ait été transférée à l'Interco, la mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite est du ressort de la commune et qu'il convient d'entreprendre des travaux pour cette mise en accessibilité.

Le conseil municipal accepte les devis présentés s'élèvent à la somme de 10 000€ charge M. le maire de solliciter une subvention au titre de la DETR et du fonds de concours de l'IBTN.

Sécurité dans le village

Suite à la réunion sur place avec l'Agence départementale routière, M. le Maire présente le projet proposé :

- Un plateau surélevé au pied de la rampe d'accès de la contre allée (face jardin de M. HOLLINGER)
- Confection d'une bande axiale franchissable en revêtement pépite entre le 5 place d'Abu Gosh et le 2 rue St Anselme sur 50 m
- Confection d'un ralentisseur au niveau du 17 rue St Anselme

Après examen de ce projet, le conseil municipal a accepté le plateau et la bande axiale mais refusé le ralentisseur. Il a accepté les devis s'élèvent à la somme de 12 000€ et chargé M. le Maire de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Travaux divers

Le conseil municipal a décidé :

- La réalisation d'un local au sous-sol de la salle des fêtes
- La réfection de l'éclairage de la salle des fêtes
- L'aménagement du panneau d'affichage de la salle des fêtes
- La peinture des colombages de l'Antre des Cloches

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES : UNE REFORME IMPORTANTE

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Insee.

Cette réforme facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Vous pourrez donc vous inscrire sur les listes électorales à n'importe quel moment de l'année.

ANTENNE-RELAIS

Comme chacun sait nous sommes dans une zone de réception difficile des mobiles au Bec Hellouin.

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires Free Mobile s'est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) dans l'ensemble des territoires.

Free est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mise en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

Dans ce cadre Free projette l'installation d'une antenne relais pour contribuer à la couverture des communes du Bec Hellouin et de Pont-Authou en 3G et 4G.

Ce projet consiste à installer un pylône de 41,34m type monotube brun chocolat accueillant 3 antennes et 2 paraboles sur une parcelle jouxtant la station d'épuration route de la Guillotine.

Vous trouverez ci-après des plans et des photos-montage de l'antenne. Le dossier est à la disposition du public à la mairie.

Elle devrait être mise en service en septembre après toutes les autorisations requises obtenues et les travaux réalisés.

INFORMATIONS

- Commande groupée de fuel : dates pour la réception des commandes en 2019 : 5 avril, 5 juillet, 4 octobre, 6 décembre